Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-50_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2026

Délibération n° 50_2026

Objet : Désignation des représentants aux commissions de Roi Morvan Communauté

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 17 juin deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Eric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; Mme GERVAIS Elizabeth ; M. BERNARD Gilles; Mme MONFORT Marie-Christine ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. DERENNE David (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)
M. BRETEAU Alain (pouvoir à Mme CLAVIER Carole)

Mme WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire expose :

A la suite de la délibération n°2026-068 de Roi Morvan Communauté relative à la création des commissions intercommunales, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des membres qui représenteront la commune en leur sein.

L'élection des membres des commissions a lieu à bulletin secret. Toutefois, au titre de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

De même, si une seule liste par commission a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Par ailleurs, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Il est proposé au Conseil Municipal :
- de ne pas procéder au scrutin secret,
- de désigner au sein des commissions suivantes les membres :

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-50_2026-DE

Commissions thématiques	élu 1	élu 2
Economie	Fabien SIMON	Gilles BERNARD
Tourisme, patrimoine, culture	Sigrid WALLET	Alain BRETEAU
Aménagement, urbanisme, habitat	Thierry BARBEREAU	Gilles BERNARD
Transitions écologiques, énergétiques & mobilités	Eric JEAN	Yann LE CRAS
Déchets et économie circulaire	Jean-Claude CLAVIER	Marion LE JORT
Ressources en eau et assainissement	Thierry BARBEREAU	David DERENNE
Finances et mutualisation	Eric JEAN	Jean-Claude CLAVIER
Solidarité et santé	Sigrid WALLET	Claudine CORFDIR
Service à la population : petite enfance, enfance, EVS, centre aquatique	Elizabeth GERVAIS	Martine BOUTTIER
Commission Intercommunale des Impôts Directs	Fabien SIMON	Laetitia BOTTARELLI
	1 seul élu	
CLECT	Eric JEAN	
Accessibilité	Marie-Christine MONFORT	

Une seule liste par commission a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET
56630 (Morbihan)